

**Mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M61 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La présente fiche vise à exposer l'ensemble des évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'instruction budgétaire et comptable (IBC) M61 par rapport à la rédaction actuelle des différents tomes.

Elles tiennent notamment compte des évolutions réglementaires et/ou législatives intervenues au cours de l'exercice 2022.

**1/ LE TOME I ET SES ANNEXES :**

- **Suppression des comptes dédiés à l'indemnité inflation**

Afin d'assurer le suivi budgétaire et comptable de l'indemnité inflation, exemptée d'impôts et de cotisations sociales, destinée à compenser la hausse des prix de l'énergie et des carburants, un compte dédié a été créée dans chaque plan de comptes pour l'exercice 2022.

Ce dispositif ayant vocation à exister pour ce seul exercice, il est procédé à la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des comptes dédiés à l'enregistrement de l'indemnité inflation dans l'ensemble des plans de comptes.

**2/ LE TOME II ET SES ANNEXES :**

- **Suppression de la fonction « Plan de relance »**

**Annexe : Modifications apportées au plan de comptes M61**

➤ **Compte supprimés**

- Compte 64114 « personnel titulaire – Indemnité inflation »
- Compte 64134 « Personnel non titulaire - Indemnité inflation »
- Compte 64144 « Personnel rémunéré à la vacation - Indemnité inflation »
- Compte 64164 « Emplois aidés – indemnité inflation »
- Compte 64171 « Apprentis - rémunérations »
- Compte 64172 « Apprentis – indemnité inflation ».